

## Les 13 principales raisons pour lesquelles nous nous opposons à l'aquaculture intensive de crevettes

L'aquaculture intensive de crevettes a les conséquences suivantes:

- 1. Menace sur l'intégrité des écosystèmes côtiers.** La croissance rapide de l'aquaculture de crevettes, dont la production se concentre pour 99% dans les pays tropicaux en voie de développement, a été accompagnée d'une exploitation croissante des ressources naturelles côtières, causant la destruction généralisée d'écosystèmes côtiers comme les deltas, estuaires, marais, terres humides ou mangroves, ce dernier étant un des écosystèmes les plus affectés au monde. Les études réalisées ont constaté une grande perte des forêts de mangroves dans les zones tropicales et subtropicales, dans certains cas plus de 30% de ces espaces ont été détruits pour la production de crevettes destinées à l'exportation. Cette activité d'aquaculture de crevettes est reconnue comme étant la plus grande menace pour l'écosystème de la mangrove à l'échelle globale.
- 2. Réduction des services environnementaux des écosystèmes côtiers aux populations.** Le développement et l'appropriation de vastes zones côtières par l'aquaculture crevetteuse provoque de graves conséquences socio-économiques et environnementales. Un exemple évident est la mangrove, dont l'écosystème offre de nombreuses fonctions écologiques, de production et de régulation, entre autres la protection contre les inondations, l'érosion, les phénomènes climatiques, la production d'aliments, et est également une source de biodiversité qui abrite des espèces de grande valeur commerciale. Il a été estimé que l'écosystème de mangrove contribue aux services environnementaux de la société pour une valeur de 1,2 milliards d'euros par an<sup>i</sup>, cependant la destruction de la mangrove en faveur du développement de l'aquaculture crevetteuse modifie et diminue le flux des bénéfices générés par cet écosystème pour la société.
- 3. Menace sur la souveraineté alimentaire des populations côtières.** L'introduction de cette industrie crevetteuse dans des zones hautement productives comme les lagunes, les marais, les zones de mangroves amoindrit la capacité de production alimentaire générée par ces écosystèmes, et de plus gêne ou empêche l'exercice des activités traditionnelles de pêche. La mangrove, par exemple, est un des cinq écosystèmes les plus productifs au monde et fournit alimentation, abri et zone de reproduction à 75 % des espèces tropicales<sup>ii</sup>, espèces qui sont à la base des moyens de subsistance et de nourriture de millions de personnes et de familles dans le monde. Le développement de cette industrie entraîne des difficultés pour accéder aux zones traditionnelles de pêche, de collecte de coquillages, de collecte de plantes médicinales, etc., affectant gravement la souveraineté alimentaire et les droits des peuples vivant traditionnellement des mangroves.
- 4. Utilisation de méthodes de pêche destructrices.** Les entreprises d'aquaculture de crevettes ne disposent pas de la technologie suffisante pour faire reproduire les crevettes en captivité, et se fournissent donc de larves sauvages extraites de l'environnement naturel. Ce type de capture est très nocif aux écosystèmes, car les filets aux mailles très petites utilisés ne font pas de distinction entre espèces et tuent, un grand nombre de larves d'autres espèces. Au Bangladesh, il est estimé que plus de 98 milliards de juvéniles et de zooplancton sont ainsi capturés et rejetés chaque année<sup>iii</sup>. La viabilité et la survie de nombreuses espèces et ainsi sérieusement mise à mal, ainsi que les moyens de subsistance des communautés locales qui pêchent ces espèces.
- 5. Contribution à l'insécurité alimentaire mondiale et à la surpêche.** Nourrir les crevettes d'élevage avec de la farine provenant des poissons sauvages est également un modèle industriel qui aggrave la surpêche. Pour obtenir 1 kg de crevettes, il faut 2 à 3 kg de poissons d'autres espèces. Aujourd'hui, près de 20 %<sup>iv</sup> des captures mondiales sont destinées à la production de farines et d'huiles destinées en grande partie à l'aquaculture industrielle, y compris de crevettes. Ces volumes non négligeables de captures sauvages sont composés essentiellement de petits poissons "fourrage", spécialement les petits pélagiques, qui sont précisément les aliments de base de l'ensemble de la chaîne trophique marine: leur exploitation affecte l'équilibre des écosystèmes marins. En outre, cette pêche a lieu principalement dans les eaux de pays présentant des taux élevés de malnutrition au sein de leur population, comme c'est le cas au Pérou ou dans de nombreux pays africains, et cette pêche met en danger la sécurité alimentaire de ces populations.

En Afrique de l'Ouest, cette pêche est en compétition avec la pêche artisanale locale qui, elle, pêche pour la consommation humaine.

6. **Contribution au réchauffement global et à la crise climatique.** Les mangroves retirent le carbone de l'atmosphère et le stockent sur la terre, où il peut rester pendant des millénaires. Les mangroves peuvent stocker jusqu'à six fois<sup>v</sup> plus de carbone que la forêt amazonienne dans son état naturel. Quand les forêts de mangrove sont dégradées par le développement de l'aquaculture, cela libère de grandes quantités de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ainsi, l'empreinte carbone associée à ce modèle d'aquaculture industrielle est 10 fois plus grande que l'empreinte carbone associée à l'élevage de vaches dans les zones déboisées de la forêt tropicale amazonienne<sup>vi</sup>. D'autre part, la flotte industrielle qui capture le poisson fourrage destiné à nourrir les crevettes d'aquaculture utilise de grandes quantités de carburant, auxquelles s'ajoutent le carburant utilisé -et des émissions associées- pour la conservation, le transport et la commercialisation des crevettes d'aquaculture.
7. **Privatisation des terres du domaine public:** L'installation des bassins pour l'aquaculture de crevettes dans des zones du domaine public, ralentit considérablement le développement des activités traditionnelles liées à l'alimentation et à la subsistance, mais aussi des activités sociales et culturelles des populations locales. La privatisation des routes, l'installation de barrières et de fil électriques autour des installations d'aquaculture, y compris des rivières et des routes, bloque la libre circulation sur le domaine public et l'accès des communautés à leurs domaines traditionnels. L'élevage industriel de crevettes viole les droits d'accès aux biens communs et publics des populations.
8. **Création de conflits armés et violation des droits humains:** dans de nombreux cas, les communautés locales opposées à l'expansion de l'aquaculture de crevettes sont victimes de violences physiques et psychologiques de la part des gardes employés par les entreprises d'aquaculture. Autour de cette activité ont été documentés des cas de menaces, d'agressions, de disparitions, de viols et même de meurtres, donnant lieu à de nombreuses plaintes judiciaires de la part de la population affectée dans plusieurs pays où l'aquaculture de crevettes s'est développée. La criminalisation de ceux qui essayent de défendre leurs terres ancestrales est une tactique fréquente utilisée par l'industrie d'élevage de crevettes, souvent avec la complicité des autorités gouvernementales.
9. **Augmentation de l'injustice socio-environnementale.** Le développement intensif de l'aquaculture de crevettes implique l'externalisation, ou le transfert à la société des coûts de la dégradation de l'environnement. Ainsi, alors que seule une minorité tire des profits substantiels de l'aquaculture, le reste de la société en subit les conséquences, comme l'augmentation de la faim, la pollution, la violation des droits humains fondamentaux. Les gains sont privatisés et les impacts sociaux et environnementaux sont socialisés.
10. **Violation de la législation environnementale.** L'aquaculture industrielle de crevettes s'est développée sans règles ni planification, et aujourd'hui la plupart des entreprises d'aquaculture présentent des situations d'irrégularité en matière de licences et par rapport au respect de la législation environnementale dans chacun des pays où cette industrie se développe. Généralement, la puissance économique des entreprises corrompt les institutions chargées de la protection de l'environnement, de sorte que de nombreux cas de destruction et de dégradation restent impunis.
11. **Répartition inadéquate des ressources publiques.** Les ressources publiques, qui devraient être investies dans l'amélioration de la qualité de vie des populations, en particulier dans les pays en développement, ont été orientées vers une activité hautement prédatrice et socio-écologiquement insoutenable. L'expansion rapide et une mauvaise régulation de l'aquaculture industrielle de crevettes est soutenue par les institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de la Banque de développement, ainsi que par les organisations des Nations Unies.
12. **Menace sur la santé des travailleurs et des consommateurs.** Le méta-bisulfite de sodium, bien qu'il est considéré comme un produit chimique dangereux dans de nombreux pays, est un agent de conservation largement utilisé par l'aquaculture industrielle de crevettes. Ce composé réagit avec l'eau libère du dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), gaz qui provoque une irritation de la peau, des yeux, du larynx et de la trachée, et

selon de nombreuses études scientifiques, dont les effets peuvent causer des maladies graves pour les travailleurs exposés. D'autres études ont aussi trouvé des concentrations élevées de PCB (substances toxiques et cancérigènes) dans les crevettes d'élevage, ainsi que d'autres composés polluants. À tout cela, il faut ajouter les grandes quantités d'antibiotiques qui sont administrées aux crevettes d'aquaculture industrielle, pour prévenir la propagation de bactéries et de virus, dont les effets ont des conséquences graves sur l'environnement, mais qui aussi peut avoir des effets néfastes sur les consommateurs.

13. **La destruction est maquillée par l'écotiquetage.** L'une des stratégies utilisées par l'aquaculture industrielle de crevettes pour se développer est l'utilisation de l'écotiquetage, qui vise à réglementer les "nouvelles pratiques" pour la production industrielle de crevettes. Mais les systèmes d'écotiquets actuels ne garantissent pas une activité écologique et socialement responsable, mais s'appuient plutôt sur une stratégie commerciale visant à améliorer l'accès de la crevette d'aquaculture aux marchés internationaux, bénéficiant aux aquaculteurs et aux organismes de certification (pas aux populations locales), et d'une tentative pour "garantir" la santé des consommateurs. Aujourd'hui, cette certification sert à légitimer une activité qui menace gravement les écosystèmes et populations côtières dans les pays où cette industrie se développe.

---

<sup>i</sup> Polidoro, B. A. et al. (2010) The loss of species: Mangrove extinction risk and geographic areas of global concern. PLoS ONE 5, e10095.

<sup>ii</sup> Ellison, A. M. (2008) Managing mangroves with benthic biodiversity in mind: moving beyond roving banditry. J Sea Res 59: 2–15.

<sup>iii</sup> Shahid, M.A. and Islam, J. 2002. Impact of denudation of mangrove forest due to shrimp farming on the coastal environment in Bangladesh. Paper presented at a 'National Workshop on the Environmental and Socio-economic impacts of Shrimp Farming in Bangladesh', 5th March 2002, Dhaka, Bangladesh. Published in NIVA, 2002.

<sup>iv</sup> FAO, 2010. The State of World Fisheries and Aquaculture (SOFIA) 2010, [www.fao.org](http://www.fao.org).

<sup>v</sup> Nellemann, C., Corcoran, E., Duarte, C. M., Valdés, L., De Young, C., Fonseca, L., Grimsditch, G. (Eds). 2009. Carbono Azul. Evaluación de una respuesta rápida. Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente, GRID-Arendal, [www.grida.no](http://www.grida.no).

<sup>vi</sup> Kauffman, B. (2012). Presentación. Jumbo-sized carbon footprint of farmed shrimp tracked by scientist. [American Association for the Advancement of Science](http://www.aas.org), 2012.